



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service eau environnement forêt  
Unité eau et milieux aquatiques

GAP le 30 novembre 2023

## **MISE À JOUR DES INVENTAIRES DES ZONES DE FRAYÈRES DES HAUTES-ALPES**

### **RAPPORT DU SERVICE COORDONNATEUR POLICE DE L'EAU**

#### **Contexte réglementaire et méthodologie générale de l'inventaire départemental de zones de frayères**

La Directive cadre sur l'eau fixe l'objectif général d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles. Ce bon état peut être qualifié selon des paramètres écologiques et des paramètres chimiques. En ce qui concerne le paramètre écologique, la fonctionnalité des milieux est en particulier recherchée, notamment au travers du respect des différents cycles de développement de la faune et de la flore inféodées aux milieux aquatiques (reproduction, croissance, alimentation...).

Les frayères sont le lieu où se reproduisent les poissons, les batraciens et les crustacés. Le plus souvent, elles se trouvent sur le fond sableux ou graveleux des cours d'eau et des plans d'eau à plus ou moins grande profondeur, ou sont constituées par des végétaux (plantes immergées ou algues). Ce sont des lieux essentiels au [bon état écologique](#) des [cours d'eau](#) et des [bassins versants](#).

La connaissance des zones de frayères est donc indispensable aux services instructeurs de l'État pour assurer une instruction efficace et pertinente des dossiers, dans l'objectif d'atteinte ou du maintien du bon état des masses d'eau et/ou de leur non dégradation.

L'article L. 432-3 du code de l'environnement réprime la destruction des zones de frayères ou des zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole (à l'exception des travaux autorisés ou déclarés dont les prescriptions ont été respectées, ainsi que des travaux d'urgence).

C'est pourquoi, les inventaires frayères sont spécifiquement prévus par les dispositions du code de l'environnement, dans le titre III concernant la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles (articles L.432-3 et R.432-1 à R.432-1-5). Ils constituent un outil juridique de protection des frayères ainsi que des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole, qui sont un enjeu fort de politique de protection des milieux aquatiques.

Les modalités pratiques d'élaboration des inventaires ont été précisées par la circulaire ministérielle du 21/01/2009, basées sur la réalisation de trois listes distinctes dont les principes généraux sont les suivants :

- I- Les frayères susceptibles d'être caractérisées au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau, pour les 10 espèces visées à l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008 dont **le barbeau méridional, le chabot, la truite fario** en ce qui concerne les Hautes-Alpes ;

- **II-** Les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs, ou de la présence d'alevins pour 6 espèces visées à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2008 dont en particulier **l'apron du Rhône, le brochet, la blennie fluviatile** pour le département des Hautes-Alpes ;
- **III-** Les zones d'alimentation et de croissance de trois espèces de crustacés visés à l'article 3 de ce même arrêté parmi lesquelles **l'écrevisse à pieds blancs** pour le département des Hautes-Alpes.

En application des articles R.432-1-2 et R.432-1-3 du code de l'environnement, le préfet arrête les inventaires après transmission à la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, qui disposent de trois mois pour émettre un avis.

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral est soumis à la procédure de la participation du public au cours d'une période de 21 jours.

L'arrêté préfectoral initial, date du 27 décembre 2012.

L'article R.432-1-4 du code de l'environnement stipule que les inventaires II et III doivent être mis à jour au moins une fois tous les dix ans, selon les modalités prévues pour leur établissement.

La mise à jour des inventaires des zones de frayères a été réalisée pour les trois listes I, II et III précédemment définies.

Le présent projet de révision des zones de frayères a fait l'objet d'une concertation entre l'Office Français de la Biodiversité, la fédération de pêche des Hautes-Alpes pour la pêche et la protection du milieu aquatique et l'unité police de l'eau de la DDT05.

Il est précisé que les données de ces inventaires ont été cartographiées. Une carte interactive est mise à disposition à cette adresse :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=b641023e-310d-4c4b-b5a2-282bf6ba3645>

Elle permet de visualiser l'ensemble des zones de frayères, d'identifier la mise à jour entre 2012 et aujourd'hui, et d'observer les tronçons par liste I, II, III.

### **Modifications des inventaires des zones de frayères**

La mise à jour des inventaires, basée sur les observations de terrain, implique une modification de la liste initiale des zones de frayères, annexée à l'arrêté n°2012362-0003 du 27 décembre 2012.

L'inventaire est répertorié par bassins versants, basés sur les entités du SDAGE Rhône-Méditerranée adaptées aux limites administratives communales.

Les propositions de modifications\* sont les suivantes (\*en caractère gras):

La Durance de sa source au Buëch						
Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Nature de la Modification	Observations
1	Truite fario	Eaux douces des Ribes	<b>Lac des Allards,</b> commune VALLOUISE	Confluence Gyronde, commune VALLOUISE	modification	Limite amont 2012: source, correspond au lac des Allards
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Adou de Barrachin	Source, commune CHAMPCELLA	Confluence Durance, commune CHAMPCELLA	ajout	Ajout du chabot
<b>1</b>	<b>Chabot ; Truite fario</b>	<b>Adou de la -Ginguette</b>	<b>Route d'accès plan d'eau commune EYGLIERS</b>	<b>Confluence Durance commune EYGLIERS</b>	ajout	
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Adou de la Main du Titan	Source, commune EYGLIERS	Confluence Guil, commune EYGLIERS	ajout	Ajout du chabot
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Adou de St Thomas	Source, commune SAINT-CREPIN	Confluence Durance, commune SAINT-CREPIN	ajout	Ajout du chabot
<b>1</b>	<b>Truite fario</b>	<b>Adou des Ribes (Ile de Saint-Jean)</b>	<b>Confluence Durance commune VILLAR-SAINT-PANCRACE</b>	<b>Confluence Durance commune VILLAR-SAINT-PANCRACE</b>	ajout	
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Eaux douces des Ribes	Plan d'eau du Camping des Allouvières, commune FREISSINIÈRES	Confluence Byaisse, commune FREISSINIÈRES	ajout	Ajout du chabot
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Eaux douces du Fontenil	Pisciculture de la Roche de Rame, commune LA ROCHE-DE-RAME	Confluence Durance, commune LA ROCHE-DE-RAME	ajout	Ajout du chabot
1	Truite fario	La Béalière de St Crépin	Amont RN 94 (Moulin Raymond), <b>branche de Maison Mathieu incluse (Horticulture Chouvet)</b> commune SAINT-CREPIN	Confluence Durance, commune SAINT-CREPIN	ajout	Ajout de la branche Maison Mathieu

1	Chabot ; <b>Ombre commun ;</b> Truite fario	La Durance	Barrage du bassin de compensation, commune ESPINASSES	Plan d'eau de la saulce, commune LA SAULCE	suppression	Suppression de l'ombre commun
2e	Écrevisse à pieds blancs	La Luye	<b>Confluence torrent le Buzon</b> <b>commune de GAP</b>	<b>200 m aval confluence du Turrelet</b> <b>commune de GAP</b>	ajout	
1	<b>Barbeau méridional ;</b> Truite fario	L'Avance	Pont de la SNCF, commune MONTGARDIN	Confluence avec la Durance, commune JARJAYES	suppression	Suppression du barbeau méridional
1	Barbeau méridional ; Chabot ; <b>Ombre commun ;</b> Truite fario	Le Beynon	Pont de la RD 942, commune VENTAVON	Confluence avec la Durance, commune VENTAVON	suppression	Suppression de l'ombre commun
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Le Couleau	Torrent de Méan, commune CHATEAUROUX-LES ALPES	Confluence Durance, commune SAINT-CLEMENT-SUR- DURANCE	ajout	Ajout du chabot Chabot sur la partie aval jusqu'aux gorges
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Le Guil	Confluence torrent de Ruine, commune RISTOLAS	Confluence Durance, commune GUILLESTRE	ajout	Ajout du chabot Chabot du barrage de la Maison du Roy à la Durance.
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Les Sagnasses	Source, commune FREISSINIERES	Confluence Biaysse commune FREISSINIERES	ajout	Ajout du chabot
1	Truite fario	Ruisseau de Cabot	<b>Confluence ruisseau de la Grande Combe,</b> commune CERVIERES	Confluence Cerveyrette, commune CERVIERES	modification	Limite amont 2012 : passerelle du Bourget, remplacée par confluence ruisseau de la Grande Combe
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Pont Frache	<b>Accès Chauveton</b> <b>commune EMBRUN</b>	<b>Confluence Torrent de Charance</b> <b>commune EMBRUN</b>	ajout	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau déversoir du lac de St Apollinaire, branche ravin des Guigues	<b>Route du Lac</b> commune <b>SAINT-APOLLINAIRE</b>	<b>Fond parcelle A 0105</b> commune <b>SAINT-APOLLINAIRE</b>	ajout	

1	Truite fario	Torrent de Bouchouse	<b>800m amont du lac Egorgéou</b> commune RISTOLAS	Confluence Guil, commune RISTOLAS	modification	Limite amont 2012 : Lac Foréan, remplacée par 800m amont du lac Egorgéou
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Torrent de Chagne	Confluence torrent de Levoun, commune VARS	Confluence Guil, commune GUILLESTRE	ajout	Ajout du chabot Chabot présent du barrage RTM ROE46262 à la confluence du Guil
2e	Écrevisse à pieds blancs	Torrent de Charance ;	Pont D466, commune EMBRUN	<b>Poste électrique sud Pontfrache</b> commune EMBRUN	modification	Limite avale 2012 : pont ancienne RN94, modifiée par poste électrique sud Pontfrache
1	Truite fario	Torrent de la Cula	<b>100m amont</b> Pont du refuge de Laval, commune NEVACHE	Confluence Clarée, commune NEVACHE	modification	Limite amont 2012 : pont du refuge de Laval, modifiée par 100 m amont pont du refuge de Laval
1	<b>Truite fario, chabot</b>	<b>Torrent de la Madelaine</b>	<b>Lieu-dit les Fourres</b> <b>Commune GAP</b>	<b>Confluence avec la Luye,</b> <b>commune GAP</b>	ajout	
1	<b>Truite fario</b>	<b>Torrent de la Pisse</b>	<b>Jusqu'au chemin à la côte 1382</b> <b>commune LE DEVOLUY</b>	<b>Confluence Ribière</b> <b>commune LE DEVOLUY</b>	ajout	
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Torrent de l'Ascension	Passerelle du sentier de l'Alpavin (alt 1820 ), commune LA ROCHE-DE-RAME	Confluence Durance, commune LA ROCHE-DE-RAME	ajout	Ajout du chabot Chabot présent sur la partie avale
1	<b>Chabot ;</b> Truite fario	Torrent de Réallon	Cabane de Chargès, commune REALLON	Lac de Serre-Ponçon, commune SAVINES-LE-LAC	suppression	Suppression du chabot
1	<b>Truite fario</b>	<b>Torrent des Moulettes</b>	<b>Lieu-dit Les Beaujours</b> <b>côte 1238</b> <b>commune CHORGES</b>	<b>Lac de Serre-Ponçon,</b> <b>commune CHORGES</b>	ajout	
1	<b>Truite fario</b>	<b>Torrent des Pertusets</b>	<b>Jusqu'à la RD217</b> <b>commune-LE DEVOLUY</b>	<b>Confluence Ribière</b> <b>commune LE DEVOLUY</b>	ajout	
1	Chabot ; Truite fario	Torrent des Vachères	<b>Les Tomples,</b> commune LES ORRES	Confluence Durance, commune EMBRUN	modification	Limite amont 2012 : cabane du Petit Vallon, modifiée par Les

						Temples (tronçon cabane du petit vallon : cours d'eau torrent du petit valon)
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Torrent de Tramouillon	Passerelle Cabane de Tramouillon, commune SAINT-CREPIN	Confluence Durance, commune SAINT-CREPIN	ajout	Ajout du chabot Chabot présent sur la partie avale
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Torrent du Grand vallon	Source commune LES ORRES	Confluence torrent des vachères commune LES ORRES	ajout	
1	Truite fario	Torrent du Moulin	Confluence Torrent de la Sapie commune MANTEYER	Confluence Petit Buëch commune MANTEYER	ajout	
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Torrent du Palps	Lieu-dit Serre Michel communes ST-ANDRE et ST-CLEMENT-SUR-DURANCE	Confluence Durance communes ST-ANDRE et ST-CLEMENT-SUR-DURANCE	ajout	Ajout du chabot. <b>Chabot présent sur la partie basse, jusqu'au pont de la D994d</b>
1	Truite fario	Torrent du Vallon	Côte 1700m commune NEVACHE	Confluence avec la Clarée commune NEVACHE		
<b>La Durance du Buëch inclus au Verdon</b>						
Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Nature de la Modification	Observations
2e	Écrevisse à pieds blancs	Adou de la Garenne	Source, commune ASPREMONT	Confluence Grand Buëch, commune ASPREMONT	modification	Limite amont 2012 : château de la Garenne, modifiée par source. Suppression du commentaire : <b>Écrevisses présentes sur le secteur aval.</b>
2e	Écrevisse à pieds blancs	L'Aiguebelle	Point 873 gorge Malpasset commune LA FAURIE	Confluence Grand Buëch commune LA FAURIE	ajout	
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Le Buëch, ses affluents et sous affluents	Limite département 26, commune SAINT-	Pont d'Eyguians,	suppression	Suppression : affluents, sous affluents

			JULIEN-EN- BEAUCHENE	commune EYGUIANS		
2p	Apron du Rhône ; Blennie fluviatile	Le Buëch	<b>Barrage de Saint-Sauveur</b> commune <b>MERUILL</b>	Limite du département, commune VAL BUECH-MEOUGE	modification	Limite amont 2012 : pont d'Eyguians, remplacée par Barrage de Saint-Sauveur.
2e	<b>Ecrevisse à pieds blancs</b>	<b>Le Grand Buech</b>	<b>Chemin de l'alpillonne,</b> commune <b>SIGOTTIER</b>	<b>confluence petit buech,</b> commune <b>SIGOTTIER</b>	suppression	Remplacé par Le Grand Buëch de Hameau de la Rochette à confluence petit Buëch
2e	<b>Ecrevisse à pieds blancs</b>	<b>Le Grand Buëch</b>	<b>Pont de la Rochette,</b> commune <b>MONTBRAND</b>	<b>Pont de Saint André,</b> commune <b>LA FAURIE</b>	suppression	Remplacé par Le Grand Buëch de Hameau de la Rochette à confluence petit Buëch
2e	<b>Écrevisse à pieds blancs</b>	<b>Le Grand Buëch</b>	<b>Hameau de la Rochette</b> commune <b>LA FAURIE</b>	<b>Confluence petit Buëch,</b> commune <b>SIGOTTIER</b>	ajout	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Petit Buëch	<b>Pont de Chabestan</b> commune <b>CHABESTAN</b>	Confluence grand Buëch, commune <b>LA BATIE-MONTSALEON</b>	modification	Limite amont 2012 : pont de la D148, remplacée par Pont de Chabestan
1	Truite fario	Le Plema, <b>et ses affluents</b>	Font bonne, commune <b>MONTBRAND</b>	Confluence aiguebelle, commune <b>MONTBRAND</b>	modification	Suppression des affluents
1	Truite fario ; <b>Chabot</b>	Rif d'Agnielles	Gîte ONF de Recours, commune <b>ASPRES-SUR-BUECH</b>	Confluence du Grand Buëch, commune <b>ASPRES-SUR-BUECH</b>	ajout	Ajout du chabot
2e	<b>Écrevisse à pieds blancs</b>	<b>Rif d'Agnielles</b>	<b>Départ Via Ferrata (Point 824)</b> commune <b>ASPRES SUR BUECH</b>	<b>Confluence Grand Buech</b> commune <b>ASPRES SUR BUECH</b>	Ajout	
1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau Bouriane, <b>ses affluents et sous affluents</b>	Confluence béal de Pétrus, commune <b>SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE</b>	Confluence Grand Buëch, commune <b>SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE</b>	modification	Suppression des affluents et sous affluents
2e	Écrevisse à	Ruisseau de Chauranne	<b>Passage à gué de Font</b>	<b>Confluence Grand Buëch</b>	modification	Limite amont 2012 Pont vers le

	pieds blancs		<b>Vineuse commune ST PIERRE D'ARGENÇON</b>	commune ASPREMONT		Collet, remplacée par Passage à gué de Font Vineuse Limite aval 2012 : Pont de Thioux, remplacée par Confluence Grand Buëch
1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau Vauniérette, <b>ses affluents et sous affluents</b>	Pont de Vaunières, commune SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE	Confluence Grand Buëch, commune SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE	modification	Suppression des affluents et sous affluents
1	<b>Barbeau méridional</b>	<b>Torrent d'Arron</b>	<b>Côte 850 commune SIGOTTIER</b>	<b>Confluence avec le Buëch commune SIGOTTIER</b>	ajout	
<b>Le Drac</b>						
Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Nature de la Modification	Observations
1	Chabot ; Truite fario	Adou de la Tournée du Moulin	Sources commune CHABOTTES	Confluence Drac, commune CHABOTTES	ajout	
1	Chabot ; Truite fario	Adou des Follons	Sources commune SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Confluence Drac commune SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	ajout	
1	Chabot ; Truite fario	La Séveraisse, <b>et ses affluents</b>	Amont Refuge hôtel Gioberney, commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Confluence Drac, commune SAINT-FIRMIN	modification	Suppression des affluents
1	Truite fario	Le Gariveau	Cascade commune SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Confluence Drac commune SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	ajout	
1	Truite fario	Riou Maffren	<b>Pont RD43</b> , commune SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Confluence Drac, commune SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	modification	Limite amont 2012 : lac de l'Aulagnier, modifiée par Pont RD43



1	Truite fario	Ruisseau de la Peyrouse	Confluence Combe Roranche commune SAINT-JEAN-SAINTE-NICOLAS	Confluence Drac commune SAINT-JEAN-SAINTE-NICOLAS	ajout	
1	Truite fario	Ruisseau du Collet	Confluence Rau des Cents Deniers commune SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR	Confluence avec le Riou de Buissard commune SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR	ajout	
1	Truite fario	Torrent de Buchardet	Cascade de Buchardet commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Confluence avec le ruisseau de Navette commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	ajout	
1	Truite fario	Torrent du Clot	Cascade de Combefroide commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Confluence avec la Séveraisse commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	ajout	
1	Truite fario	Torrent du Jas Cerisier	Cascade commune ANCELLE	Confluence avec le torrent de la Rouanne commune ANCELLE	ajout	
1	Truite fario	Torrent du Merdarel	Lieu-dit les Blaches commune LA-MOTTE-EN-CHAMPSAUR	Confluence avec la Séveraissette commune LA-MOTTE-EN-CHAMPSAUR	ajout	
1	Truite fario	Torrent de Tempier	Cascade de la Buffe commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Confluence avec le ruisseau de Navette commune LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	ajout	

Les tronçons listés dans l'annexe de l'AP n°20123620003 non mentionnés ci-dessus restent inchangés.



Rechercher une adresse, un lieu...

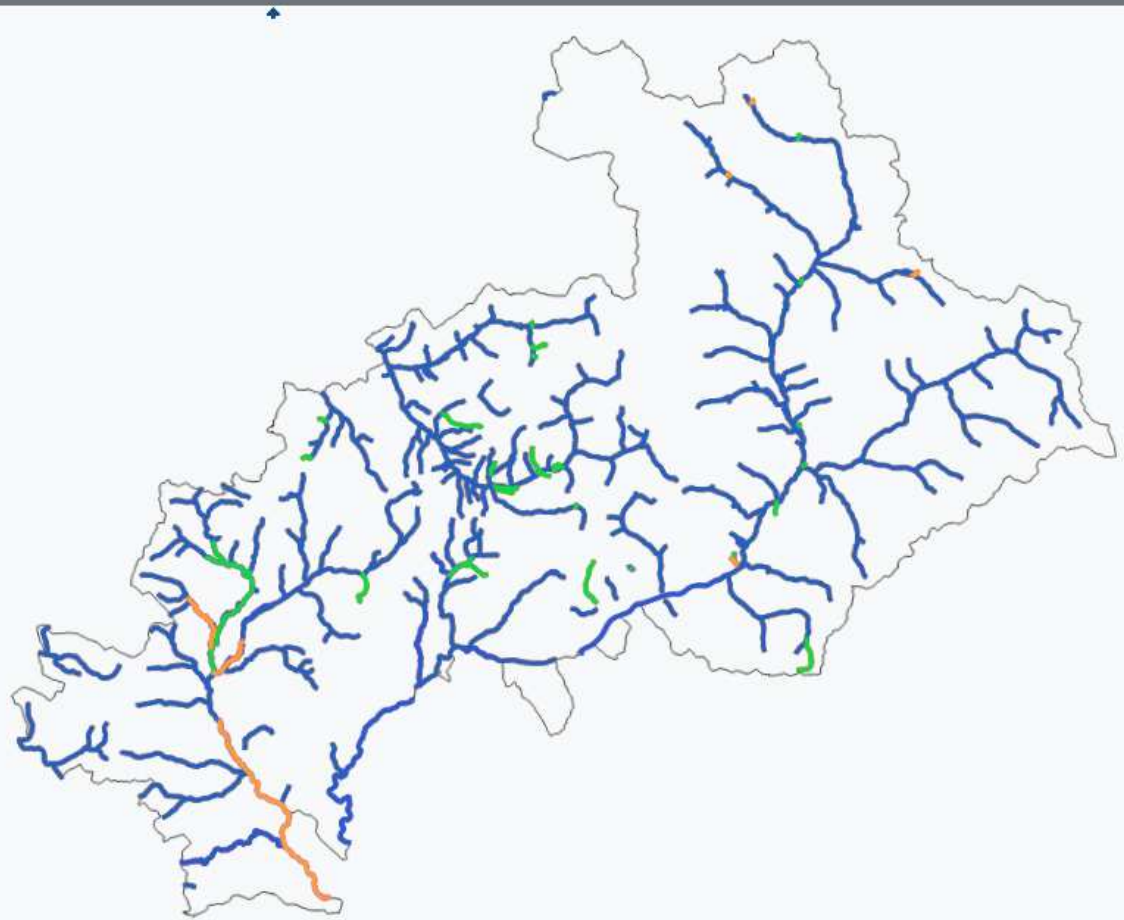
Aide



## Arbre des couches simplifié

- L\_ZONES\_FRAYERES\_2023\_L\_005 - MAJ
  - L\_ZONES\_FRAYERES\_2023\_L\_005 - MAJ
    - Ajout 2023
    - Modif 2023
    - 2012
- L\_ZONES\_FRAYERES\_2023\_L\_005 - LISTE
  - L\_ZONES\_FRAYERES\_2023\_L\_005 - LISTE
    - Ecrevisse liste 2
    - Poisson liste 1
    - Poisson liste 2
- Contour des Hautes-Alpes
- DEPARTEMENT\_005
  - DEPARTEMENT\_005
- Scan 25 (Couleurs) - (Données Scan 25 - Copyright IGN)

Annuler Fermer



Échelle : 1/877.915  
60km

Position du curseur : 884.483,88 - 6.418.815,38  
RGF93 - Lambert 93